**ASPECT**

Association pour la Sauvegarde

et la Promotion de l’Environnement

Du Conquet

1 rue Aristide Briand

29217 Le Conquet

**Compte-rendu de l’Assemblée Générale ordinaire du 25 septembre 2016**

L’association ASPECT s’est réunie en AG ordinaire le dimanche 25 septembre 2016 à 10h, salle Kermarec au Conquet. Etaient présents ou représentés 20 adhérents. Le quorum étant atteint, l’AG peut délibérer, sous la présidence de Josiane Clochon, sur l’ordre suivant :

-Rapport financier

-Rapport d’activités

-Renouvellement du Conseil d’administration

-Questions diverses

**I / Rapport financier :**

Jacqueline Ruel présente les comptes. Pas de dépense majeure. Légère baisse des cotisations.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **E X E R C I C E clôt le 31 décembre 2 0 1 5** | | | |
|  |  |  |  |
| **DEPENSES** | | **RECETTES** | |
|  |  |  |  |
| Poste | 25,73 | Cotisations reçues | 550,00 |
| Papeterie | 1,99 | Intérêts | 44,11 |
| Photocopies | 14,60 | Part. aux TAP | 100,00 |
| Pot. AG | 26,69 |  |  |
| Assurance | 166,91 |  |  |
| SITE Aspect | 60,00 |  |  |
| Nos Cotisations | 0,00 |  |  |
|  |  |  |  |
| TOTAUX | 295,92 |  | 694,11 |
| Bénéfice Exercice | 398,19 |  |  |
|  |  |  |  |
| Balance | 694,11 |  | 694,11 |
|  |  |  |  |
| **AVOIRS 2015** | | **Soldes FINANCIERS** | |
|  |  |  |  |
| Avoirs de 2014 | 5118,32 | CAISSE | 22,72 |
| Bénéfices 2015 | 398,19 | BANQUE | 226,10 |
|  |  | LIVRET BLEU | 5267,69 |
|  |  |  |  |
| TOTAL | 5516,51 |  | 5516,51 |

Montant de la cotisation inchangé : 15 euros pour une personne

20 euros pour un couple

**II/ Rapport d’activités :**

A/ L’association a tenu un stand au forum des associations le samedi 3 septembre. Nous avons pu ce jour-là mesuré combien le rapport d’ASPECT à la municipalité a changé, puisque Mr le Maire est venu longuement nous parler. Quelle en est la raison ? Notre participation active à l’AMVAP, que le maire reconnait ainsi publiquement.

B/ Jean Chabrol, notre représentant à l’AMVAP fait le compte-rendu de notre action.

C/ Le rôle joué par ASPECT dans l’AGENDA 21

D/ Présence et intervention d’ASPECT lors de la présentation du projet « Entrée de ville ». En a résulté une amélioration évidente de ce lieu, qu’on peut encore renforcer (voir ci-dessous le projet TAP)

E/ La vigilance sur les constructions dans la commune est régulièrement exercée.

a) En amont : consultation des permis de construire affichés en mairie, autorisations et refus.

Comme les adhérents ont pu le constater en lisant la feuille info, environ la moitié des demandes de permis se voit opposer un refus, au motif soit que la construction présenté ne s’insère pas harmonieusement dans l’environnement, soit qu’elle n’est pas architecturalement équilibrée.

Exemple significatif : le futur lotissement de 13 maisons à Kerandiou Vian. La municipalité a établi un règlement en 3 points : -les talus du champ qui sera loti seront conservés

-la toiture de toutes les maisons sera impérativement à 2 pentes

- les clôtures en PVC seront interdites

Nous prenons acte de cette avancée dans la réflexion municipale. Ainsi, Mr Milin et son équipe se sont déplacés sur la presqu’île de Kermorvan pour prendre un point de vue distancié et imaginer l’impact de ce futur lotissement sur le paysage.

Certes, on peut regretter l’absence d’exigences d’ensemble en termes de positionnement des maisons les unes par rapport aux autres et d’arborisation du lieu.

En aval : notre vigilance s’exerce aussi sur le respect ou non des règlements. Ainsi, une de nos adhérentes nous a signalé cet hiver qu’une partie du talus longeant à l’Est le lotissement de Milin Avel avait été volontairement éventré par l’un des propriétaires pour avoir accès direct au chemin de randonnée qui passe le long du lotissement. Mr Milin est intervenu fermement.

F/ Nous avons contribué au débroussaillage de chemins de randonnée dans l’arrière-pays et au nettoyage de 2 lavoirs : au Drellach et à Brehostou.

**III/ Perspectives d’activités pour 2016-2017**

A/ Poursuite de l’action au sein de l’AMVAP : l’année 2017 verra l’aboutissement de la démarche. Restera à suivre la mise en œuvre.

Poursuite de l’action au sein de l’AGENDA 21 et de la vigilance sur les permis de construire

B/ 2 nouveaux chantiers

- Le transfert des compétences en matière de PLU de la commune à la CCPI, voulu par la loi ALUR de 2015 prendra effet au 1er mars 2017. L’entrée du Conquet dans l’AMVAP exige une révision du PLU, afin qu’il soit en compatibilité avec le règlement de l’AMVAP. Nous pensons qu’il faut qu’ASPECT s’implique dans l’élaboration du PLUi. Nous œuvrerons en ce sens.

- Les TAP : nous planterons avec les enfants des écoles, en novembre prochain, un rideau d’arbres et d’arbustes côté ria, perpendiculairement à la route de Brest.

**IV/ Renouvellement du CA**

La présidente : Josiane Clochon

La vice-présidente : Marie-Claude Burdin

Le vice-président : Jean Chabrol

Les membres du CA : Alain Brenterch

Yves Colleau

Christian Garnier

Michèle Gendrot

Marie-Françoise Malo

Jacqueline Ruel

**V / Vote du budget et du rapport d’activités :**

unanime approbation

L’ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance, après avoir remercié les adhérents pour leur présence.

Nous remercions Marie-Claude et Catherine Burdin qui ont préparé pour les adhérents le pot de l’amitié.

La Présidente La Secrétaire

Josiane Clochon Michèle Gendrot